

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 2023-1155 du 8 décembre 2023 portant publication de la lettre française du 1^{er} décembre 2022 portant retrait du traité sur la charte de l'énergie (ensemble un protocole), fait à Lisbonne le 17 décembre 1994 (1)

NOR : EAEJ2332833D

Le Président de la République,

Sur le rapport de la Première ministre et de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu la Constitution, notamment ses articles 52 à 55 ;

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 modifié relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France ;

Vu le décret n° 2000-30 du 11 janvier 2000 portant publication du traité sur la charte de l'énergie (ensemble un protocole), fait à Lisbonne le 17 décembre 1994,

Décète :

Art. 1^{er}. – La lettre française du 1^{er} décembre 2022 portant retrait du traité sur la charte de l'énergie (ensemble un protocole), fait à Lisbonne le 17 décembre 1994, sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Art. 2. – La Première ministre et la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 décembre 2023.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

La Première ministre,

ÉLISABETH BORNE

*La ministre de l'Europe
et des affaires étrangères,*

CATHERINE COLONNA

(1) Le présent retrait prendra effet le 8 décembre 2023.

LETTRE FRANÇAISE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022 PORTANT RETRAIT DU TRAITÉ SUR LA CHARTE
DE L'ÉNERGIE (ENSEMBLE UN PROTOCOLE), FAIT À LISBONNE LE 17 DÉCEMBRE 1994

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
La Ministre

Paris, le 1^{er} décembre 2022

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement de la République française notifie son retrait du traité sur la Charte de l'Énergie, signé le 17 décembre 1994 à Lisbonne, conformément à l'article 47 de ce traité.

La présente lettre constitue la notification française de retrait prévue par l'article 47, paragraphe 1, de ce traité.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir m'informer de la date à laquelle celle-ci vous sera parvenue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

CATHERINE COLONNA

Son Excellence
Monsieur João Gomes CRAVINHO
Ministre des affaires étrangères du Portugal
LISBONNE